



Gravelines

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE Année 2026

La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

DM1		
Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	109 453 €	106 557 €
Investissement	39 487 333 €	39 487 333 €
Total du budget	39 596 786 €	39 593 890 €

Cette décision modificative n°1 est proposée en suréquilibre de 2 896 € sur la section de fonctionnement.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : + 39 338 126 €

Soit

- ✓ + 38 670 000 € d'ouverture de crédits pour l'ensemble des lots pour les travaux de la nouvelle salle événementielle et sportive SNG ;
- ✓ + 540 000 € concernant les cabinets médicaux du 29 et 33 rue de Dunkerque (écritures en dépenses et recettes de la dation) ;
- ✓ + 89 998 € pour la régularisation de mandats de paiement passés sans récupération de la TVA concernant les travaux de création d'une carrière hippique. La dépense est neutralisée par les annulations de mandats générant une recette d'investissement ;
- ✓ + 22 300 € pour le remplacement du châssis du réseau central informatique de la ville ;
- ✓ + 15 825 € pour l'acquisition aux enchères d'un tableau d'André Derain « Port de Gravelines » ;
- ✓ + 13 932 € de réparations sur le petit train – réfection du moteur ;
- ✓ + 5 000 € d'achats d'ordinateurs et vidéoprojecteur pour les écoles ;
- ✓ + 2 800 € pour l'achat d'un synthétiseur en remplacement d'un instrument cassé à l'église St Thomas Becket ;

- ✓ - 24 000 € de prime d'installation pour les nouveaux médecins. Cette prime, initialement prévue en investissement est à comptabiliser en fonctionnement ;
- ✓ + 2 271 € pour le remboursement de la caution suite au changement de locataire sur la semeuse (Caméléon devient Caméléon Publicité) ;

Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements entre chapitres (20, 21, 22 et 23) sont réalisés sans incidence budgétaire.

Recettes réelles : + 39 321 169 €

Soit

- ✓ + 26 170 000 € de produits d'assurance pour le sinistre Sportica sachant qu'un acompte de 3,6 M€ avait été prévu au budget primitif ;
- ✓ +12 500 000 € de subvention de la Région pour la nouvelle salle événementielle et sportive – Sportica Nouvelle Génération ;
- ✓ + 540 000 € concernant les cabinets médicaux du 29 et 33 rue de Dunkerque (écritures en dépenses et recettes de la dation) ;
- ✓ + 107 998 € suite à l'annulation de mandats de paiement passées sans récupération de la TVA concernant les travaux de création d'une carrière hippique. L'annulation des mandats génère une recette permettant de financer les écritures de dépenses avec récupération de la TVA ;
- ✓ + 2 271 € pour le remboursement de la caution suite au changement de locataire sur la semeuse (Caméléon/Caméléon Publicité) ;
- ✓ + 900 € de subvention de l'Etat pour des équipements (400 € pour 2 caméras piétons et 500 € pour 2 gilets pare-balles)

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : + **149 207 €**

Ces dépenses correspondent aux intégrations de frais d'annonces et d'études ;

Les recettes d'ordre d'investissement : + **166 164 €**

Ces recettes correspondent aux intégrations de frais d'annonces et d'études (149 207 €) ainsi que le virement depuis la section de fonctionnement (16 957 €).

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : + **89 600 €**

Soit

- ✓ + **29 389 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Soit

- + 26 335 € de frais de formation pour des contrats d'apprentissage non prévus au budget primitif ;
- + 16 800 € pour le contrat de recrutements de médecin sur le territoire communal ;
- + 5 000 € pour financer les frais liés au colloque « les Plus Beaux Détours de France » (PBDF) ;

- + 4 900 € pour le paiement de dépenses pour la mise en place des écrans pendant les matchs de la coupe du monde de football ;
- + 600 € de frais de gardiennage pour la surveillance du site lors des PBDF ;
- - 10 000 € de virement au chapitre 65 pour financer la prime d'installation du Docteur Vanriest ;
- - 9 942 € pour financer la mission de contrôle New Energy au chapitre 65 ;
- - 1 500 € de virement au chapitre 65 pour financer la subvention exceptionnelle au Beffroi du Patrimoine Mondial ;

Des ajustements comptables avec des virements entre chapitres (011, 65) sont également réalisés sans incidence budgétaire pour - 2 804 €.

✓ **60 211 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante**

Soit

- + 37 500 € pour financer la prime d'installation du Docteur Vanriest ;
- + 9 942 € pour la mission de contrôle New Energy,
- + 5 865 € pour annuler des rattachements erronés sur les formations ;
- + 2 600 € correspondant à des remboursements pour les représentations annulées du « Son et Lumières » ;
- + 1 500 € de subvention exceptionnelle au Beffroi du Patrimoine Mondial ;

Des ajustements comptables avec des virements entre chapitres (011, 65) sont également réalisés sans incidence budgétaire pour 2 804 €.

Recettes réelles : + **109 453 €**

Soit

- ✓ **+ 15 751 € au chapitre 73 – Impôts et taxes** correspondant à l'ajustement de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 selon la délibération de la CUD du 30 juin 2026 ;
- ✓ **+ 6 € au chapitre 731 – Fiscalité locale** pour un complément de la prévision suite à la notification de la taxe sur les pylônes ;
- ✓ **+ 36 625 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant à :
 - + 20 621 € de compensation financière par l'Etat pour le service de la petite enfance ;
 - + 4 250 € de subvention de la Région pour l'ouverture des bains (notification de 5 000 €, étaient 750 € déjà inscrits au BS) ;
 - + 2 500 € de subvention du Département pour le congrès des PBDF ;
 - + 4 300 € pour le partenariat avec EDF/EPR pour le congrès des PBDF ;
 - + 2 700 € pour le partenariat avec Nature et Vacances pour le congrès des PBDF ;
 - + 1 800 € pour le partenariat avec l'Hôtel du Beffroi pour le congrès des PBDF ;
 - + 454 € d'indemnité forfaitaire de l'ONAC pour l'entretien des sépultures militaires de 2023 à 2025.

✓ **+ 57 071 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante**

Dont

- + 30 000 € de remboursement d'assurance suite à la cyber-attaque en 2024 ;
- + 24 968 € d'annulations de rattachements de charges sur l'exercice 2026 ;
- + 2 027 € de remboursement d'assurance pour un sinistre sur candélabre rue des jardins.

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : **+ 16 957 €** correspondant au virement vers la section d'investissement ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : **0 €**.